



Paris, le 17 novembre 2025

DÉCLARATION CGT au Cosui du PPMR le 17 novembre 2025

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,
Chers camarades,

La CGT a pris connaissance avec colère du discours du premier ministre ce vendredi à Albi (81) déclarant vouloir un acte de décentralisation des routes nationales vers les départements. Ce n'est pas une surprise venant du chef du gouvernement d'Emmanuel Macron, le président de la République qui entreprend méthodiquement la destruction des services publics et de l'Etat depuis 2017, comme président de la République, et déjà avant comme ministre des Finances.

La CGT s'opposera à cette casse et au contraire luttera pour le renforcement du service public national c'est à dire pour obtenir des moyens pour les DIR, afin que les agents travaillent en sécurité et que les usagers aient accès à un service public des routes sûr et sans contribution financière (impôts, taxes, ...) complémentaire.

Nous participons aujourd'hui lundi 17 novembre 2025 au comité de suivi (cosui) du Plan de prévention ministériel renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR 2023-2027. Il s'agit, près de 4 mois plus tard, de la concrétisation d'une annonce du ministre des Transports, Philippe Tabarot, lors de la réunion exceptionnelle du 22 juillet 2025.

Créer un comité de suivi signifie faire des points d'étape, sur la base de bilans chiffrés et objectifs pour évaluer l'efficacité du plan de prévention. Malheureusement force est de constater que ce plan de prévention est un échec.

Loin d'atteindre l'obligation de résultat pour préserver la santé et la sécurité des agents, au contraire le nombre et la gravité des accidents dont sont victimes les agents sont en forte augmentation. **Les chiffres suivants ont été extraits du rapport social unique du ministère pour 2023 et du rapport social unique pour 2024 :**

- **Le nombre d'accidents pour l'activité « route », c'est-à-dire dont ont été victimes les agents des DIR est passé de 464 en 2023 à 499 en 2024 ;**
- **Le nombre de jours d'arrêts de travail qu'ont engendrés ces accidents est passé de 9417 jours en 2023 à 10532 jours en 2024 ;**
- **C'était 10 %, chiffre énorme, des personnels d'exploitation qui ont été victimes d'un accident du travail en 2023. Ce chiffre est monté à 11,26 % en 2024.**

Ces accidents concernant les personnels d'exploitation des DIR représentaient 64 % du nombre total des accidents des agents du ministère en 2023 ; cela représentait 65 % des accidents en 2024, **alors que ce corps n'est plus le plus important parmi les agents du ministère**. La CGT vous demande la communication des chiffres provisoires pour 2025.

Il ne sera pas possible de tenter de dissimuler ce bilan catastrophique par des présentations tronquées comme celle qui figure en page 101 du rapport social unique pour 2024 qui laisse à penser à une courbe descendante du nombre d'accident en présentant les chiffres de l'année la plus récente à la plus ancienne. La réalité de l'évolution du nombre d'accidents montre que de 988 accidents pour 2021 à 1010 accidents pour 2022, à 1056 accidents pour 2023 et à 1108 accidents pour 2024, la courbe est régulièrement ascendante. Il y a donc urgence à changer de paradigme pour un plan de prévention efficace. Cette augmentation des accidents, a déjà engendré 3 agents des DIR tués cette année.

Cet échec impose de revenir à une méthode de construction d'un plan de prévention à partir de l'analyse des accidents. **La CGT vous demande de reprendre ce travail dans le cadre du groupe de travail de la Formation Spécialisée Ministérielle, en commençant par l'examen des analyses réalisées par les services suites aux accidents mortels dont ont été victimes les 3 agents cette année.**

Cette méthode a fait ses preuves avec pour résultat l'élaboration rapide de l'instruction d'octobre 2013, comprenant des dispositions pratiques et efficaces en réponse à des risques identifiés, après une série d'accidents mortels.

Il est aussi nécessaire que tous les membres de la FSM soient informés quand des accidents graves ou qui auraient pu avoir des conséquences graves se produisent dans un service. Pour exemple, nous n'avons eu aucune communication du tir d'arme à feu qui a visé un fourgon de la DIRO le jeudi 06 novembre 2025 et a failli toucher l'agent qui conduisait.

La CGT demande pour ce comité de suivi une méthode, un ordre du jour et la communication de documents aux participants dans un délai de 8j minimum afin de pouvoir travailler en amont. La CGT considère également indispensable qu'un relevé de points soit réalisé afin de permettre l'établissement d'un tableau de suivi qui montre l'avancement des travaux dans ce cadre et les suites données à ces travaux.

La CGT demande bien évidemment qu'à l'occasion de cette réunion d'aujourd'hui le comité de suivi soit informé des suites données au courrier du 29 juillet 2025 du ministre Philippe Tabarot demandant au ministre de la Fonction Publique, notamment, la bonification du service actif.

La CGT vous demande quand cette proposition se concrétisera ?

Si cela doit passer par la voie parlementaire comme le souhaitait le ministre, à quelle date ?

La CGT demande également la communication du texte qui sera soumis au vote de la représentation nationale et affirme sa disponibilité dans le cadre des instances nationales pour l'examen d'éventuels textes d'application, comme le prévoient les attributions du comité social d'administration, et de sa formation spécialisée.

Les agents des DIR attendent la réalisation des engagements du ministre sur la bonification du service actif et son engagement pour des mesures, afin de les protéger face à la situation catastrophique de la multiplication des accidents dont ils sont victimes.